Quarante-unième année. — N° 28. · Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 2 Février 1882.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 10 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
1er Février 1882.

DÉCLARATION
DU GOUVERNEMENT

Voici la Déclaration ministérielle qui a été lue hier au Sénat et à la Chambre des députés par M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, président du conseil :

« Messieurs les sénateurs,
» Messieurs les députés,

» Appelés à former un cabinet dans des circonstances difficiles, nous nous présentons à vous, confiants dans votre bienveillance et pleins de déférence pour votre autorité.

» Dans l'accomplissement des devoirs variés que notre charge nous impose, une pensée essentielle nous domine : faire régner la paix dans le pays, la paix dans les esprits aussi bien que dans l'ordre matériel, la paix au-dedans comme au dehors.

» Nous ne négligerons rien pour y parvenir. Partout où notre action s'exercera, elle se montrera digne, ferme et conciliante.

» A un pays comme la France, il faut la liberté et le progrès. Vous nous aiderez à réaliser l'un et à assurer l'autre.

» Nous appliquerons, dans l'esprit le plus large et le plus libéral, les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Nous préparerons des lois pour organiser la liberté d'association, tout en maintenant intacts les droits essentiels de l'Etat, ainsi que pour accroître dans une juste mesure les libertés communales et départementales.

» Dans cette marche incessante vers l'idéal de la liberté, nous ne marquons pas à l'avance de limite fixe. L'intelligence et la sagesse des populations rendent chaque jour possibles de nouveaux progrès. D'importantes réformes réclament notre attention.

» Il en est une assurément des plus considérables, mais que les circonstances nous paraissent commander de différer. Nous pensons que les Chambres le reconnaîtront avec nous, — c'est la révision de la Constitution.

» Fidèles à la pensée d'apaisement qui nous guide, nous croyons meilleur de ne pas poursuivre en ce moment la solution de cette question. Mais nous prenons l'engagement de la soumettre au Parlement en temps utile.

» Nous vous ferons remarquer que les modifications à apporter au régime électoral du Sénat ne pourront pas être appliquées avant trois ans, et que la nouvelle loi électorale de la Chambre, — si la loi actuelle devait être changée, — ne pourrait recevoir application que dans quatre années.

» Il n'y a donc, au point de vue pratique, aucune urgence à statuer. Vous n'avez d'ailleurs pris aucun engagement sur l'ordre dans lequel vous entendez accomplir les réformes promises, et la révision de la Constitution n'en est pas le préliminaire obligé. Il nous paraît préférable de commencer par celles dont l'effet peut être immédiat.

» En premier lieu vient la réforme judiciaire, attendue depuis si longtemps. Cette réforme doit avoir, selon nous, pour point de départ, l'accroissement de la compétence des juges de paix.

» Nous vous proposerons ensuite la diminution du chiffre maximum des magistrats dans les divers ordres de juridiction, et même celle du nombre des tribunaux trop peu occupés, de manière à amener comme résultat une modification indispensable dans le personnel judiciaire actuel.

» Nous poursuivrons activement la révision de nos institutions militaires, déjà mise à l'étude par nos prédécesseurs. Le problème nous paraît devoir être abordé et résolu à un point de vue d'ensemble.

» La réduction du service militaire à trois ans ne peut être obtenue qu'à l'aide d'un bon système de recrutement des sous-officiers et d'une solide organisation de troupes spéciales pour nos possessions extérieures.

» Nous ne parlons pas de l'instruction publique. Si le développement de l'éducation nationale à tous les degrés est la tâche première et capitale d'un gouvernement républicain, nous n'avons, pour l'accomplir, qu'à poursuivre avec la même ardeur l'œuvre commencée il y a trois ans.

» Nous espérons, grâce à ces projets, à la ferme volonté que nous avons de les mener à bonne fin, grâce aussi à l'esprit libéral qui inspirera tous nos actes, donner satisfaction aux vœux principaux du pays, affermir la confiance et déterminer un redoublement de travail et d'activité.

» Les nations ne vivent pas seulement de politique ; elles vivent aussi d'affaires et d'intérêts matériels. Les questions financières ont pris depuis quelque temps une large place dans les préoccupations publiques.

» La situation n'a rien qui doive nous alarmer, mais elle exige certaines précautions. Il ne saurait être question en ce moment, pour l'Etat, ni de conversion, ni de rachats de chemins de fer, ni même d'émission de rente amortissable.

» Nous devons rechercher les moyens de restreindre, pour un temps, les appels au crédit public en réclamant pour une plus large part le concours de l'industrie privée. Tout doit d'ailleurs être combiné de manière à ne pas porter atteinte à l'exécution, dans les délais déterminés par vos votes annuels, du programme des grands travaux que les Chambres ont promis au pays.

» L'expérience a démontré l'insuffisance de la loi de 1867 sur les sociétés commerciales. Il y aura lieu de la modifier pour assurer des garanties plus efficaces à la moralité publique et aux intérêts privés.

» Les traités de commerce sont en voie de renouvellement. Le Parlement ne nous refusera pas les facilités nécessaires pour prévenir l'application des tarifs généraux vis-à-vis des nations avec lesquelles des négociations sont engagées. Rien ne sera négligé, de notre côté, pour que des solutions définitives interviennent à bref délai.

» Dans une grande démocratie, l'amélioration incessante de la condition morale, intellectuelle et matérielle des classes laborieuses, doit tenir le premier rang dans la sollicitude du législateur.

» Pour généraliser, parmi les travailleurs des villes et des campagnes, les institutions de prévoyance et d'assistance, il reste aux pouvoirs publics beaucoup à faire.

» Nous étudierons, de concert avec vous, toutes les mesures qui pourront tendre à ce but élevé et civilisateur, sans jamais oublier que la solution des problèmes sociaux réside avant tout dans le développement de l'initiative individuelle et dans le progrès indéfini de l'éducation populaire.

» Telles sont nos vues, messieurs, sur les principaux problèmes qui nous paraissent s'imposer actuellement à notre examen.

» Nous vous les soumettons et nous vous demandons votre confiance, bien convaincus que nous ne pouvons rien sans vous, et qu'au contraire, avec l'accord entier et sincère des Chambres et du gouvernement, tout est possible pour le bien de la France et de la République. »

A la Chambre, une centaine de députés du centre ont applaudi.

Par contre, au Sénat, la Déclaration a été accueillie très-favorablement.

Après lecture de la Déclaration à la Chambre, M. Léon Say a retiré le projet de budget de 1882.

Chronique générale.

La formation du nouveau ministère a eu lieu dans des circonstances exceptionnelles, en raison de la puissance qui reste encore à l'homme que la Chambre a renversé.

Il est donc exact de dire que la crise qui vient d'avoir lieu est une crise tout à fait spéciale et telle qu'il ne s'en était pas encore produit.

M. de Freycinet a compris la situation de cette façon ; aussi lorsque le Président de la République l'eut appelé, demanda-t-il à

28

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XIX

SECRETS PÉNÉTRÉS.

(*Suite.*)

Détails agréables à relater : Maître Baillif lui-même devait passer par une crise horrible. Un dépôt de fonds et de valeurs fait chez lui fut soustrait par des fripons. Il était responsable, compromis, ruiné, atteint dans sa réputation d'honneur, dans son culte professionnel héréditaire. Il en informa le ménage Vaurant par une lettre poignante.

— Jésus, mon Dieu ! s'écria Mariette avec un noble mélange de douleur et de joie. Qu'on attèle la cariole ! vite ! bien vite !

— Qu'as-tu donc ? dit Honoré.

— Je veux que, dès cette nuit, il dorme sans inquiétudes.

— Ah ! nous allons à la prochaine station télégraphique.

Et, moins de trois heures après, maître Baillif savait que Mariette, sur ses meubles et immeubles, répondait de tout.

De la richesse, elle se voyait retombant dans une médiocrité voisine de la gêne. Il faudrait évidemment revendre la Margelle et toutes les autres terres, ne plus compter que sur les produits de l'étude, aller vivoter au bourg, congédier les domestiques, se remettre à tout faire. Elle le sentit si bien qu'elle eut un petit accent de plainte pour les enfants de son mari.

— Mes enfants, dit Honoré, n'ont aucun droit sur ta fortune.

— Ils y ont autant de droits que si j'étais leur mère par le sang ; ne le suis-je pas par le cœur !

— Je n'ai pas dit ce que je voulais dire ; pardonne-moi.

— Que vouliez-vous dire, mon ami ?

— Quelque chose qui arrivât, je n'ai jamais voulu décharger mes enfants du soin de gagner leur vie.

— Je ne vous comprends pas bien.

— Tant qu'on ne sait pas ce que c'est que de l'argent gagné, bien gagné par le travail, on ne comprend rien à la charité.

— C'est vrai ! je m'en souviens ! Quand je vivais d'aumône, je n'y comprenais absolument rien.

— Eh bien, Mariette, je voulais hier, je veux aujourd'hui, je voudrai demain, toujours, toujours la même chose. Que nous soyons ruinés, tout à fait pauvres, indigents, ou que nous redevenions riches, rien n'y fera. Je veux que, comme Noëlie leur mère, comme moi Honoré, comme toi Mariette, ils connaissent la sainteté du travail, parce que je veux qu'ils soient bons.

— Ne peut-on point être bon sans être condamné à gagner péniblement sa vie ?

— Si, j'en ai mille exemples ; mais toujours il faut le travail. L'oisiveté racornit le cœur.

— Cependant il y a bien des gens méchants parmi ceux qui travaillent pour vivre.

— Sans doute ! mais ce sont précisément ceux qui envient les charmes de l'oisiveté, et ces malheureux ne se doutent pas non plus de la sainteté du travail, père de la charité.

— La charité, pensais-je, est fille de Dieu.

— Créateur, conservateur et rénovateur de tous les mondes, Dieu est le Travail dans sa toute-puissance et sa miséricorde infinies.

A ces mots, prononcés avec une onction chaleureuse, Mariette contempla l'homme de bien qui avait été son maître, qui maintenant était son mari.

— J'ai été, poursuivit-il, petit commissionnaire, saute-ruisseau, balayeur dans l'étude où je grattais du papier, puis clerc et premier clerc ; j'ai failli devenir paysan, c'était bien convenu ; je suis notaire et je travaille tous les jours. Noëlie était ouvrière...

— Moi, servante, dit avec quelque fierté la fille du marquis d'Avranport.

— Tu es encore plus laborieuse que personne, et à la veille de reprendre les ouvrages grossiers. Et mes enfants, à moi, nos enfants auraient pu ignorer le travail, si nous étions restés riches ; ils l'ignoreraient, si nous le redevenions ! Non, Mariette. Tu ne le voudrais point !

Déjà maître Vaurant était à l'œuvre pour emprunter ce qu'il fallait ajouter à ses valeurs de portefeuille disponibles. Il se hâtait, car le jour du versement obligatoire de maître Baillif était proche. Arriva une dépêche ainsi conçue :

« Merci ! inutile ! Tout est retrouvé. Détails par la poste. »

La lettre explicative était chargée et contenait des valeurs. Au lieu d'être appauvris, les Vaurant s'enrichissaient.

Après avoir exprimé sa gratitude dans les termes les plus dignes de lui, les plus dignes de Mariette et d'Honoré, l'honorable notaire de Vignebois avait la joie de leur apprendre que la totalité du dépôt dérobé venait de lui être restituée.

Les voleurs étaient sous la main de la justice.

« Grâce au ciel, poursuivait maître Baillif, votre rare générosité ne sera point une infortune.

. . . . . .

consulter ses amis avant de prendre une décision.

Sa première démarche fut d'aller trouver M. Gambetta pour lui demander son appui, sans lequel il ne consentirait pas, lui a-t-il dit, à se charger de la difficile mission de gouverner.

M. Gambetta lui répondit qu'il ne fallait pas douter de son patriotisme, qu'il n'avait aucune revanche à prendre, ni rancune à satisfaire, et, finalement, il lui promit son concours.

Ce premier point étant élucidé, M. de Freycinet et M. Gambetta parlèrent du programme politique, et l'ex-président du conseil exposa à son successeur que ses principaux projets étaient : au point de vue de la réforme administrative, la suppression des sous-préfectures ; au point de vue des réformes économiques, le dégrèvement des impôts au moyen de la conversion de la rente, et l'allégement des charges du Trésor par le rachat des chemins de fer.

M. Gambetta ajouta que, d'ailleurs, lui et ses amis se réservaient de réclamer la conversion de la rente, et, en ce qui concerne le rachat des chemins de fer, que le projet était à l'étude et qu'il serait déposé plus tard.

En attendant, nous nous contenterons de constater que les adversaires de la conversion et du rachat n'ont pas peu contribué à renverser l'ex-dictateur, sans compter les influences du haut monde financier qui a voulu lui faire payer les désastres de ces derniers jours dont on attribue en grande partie la responsabilité au ministre incapable qui dirigeait les finances depuis deux mois.

Que le premier acte du nouveau gouvernement soit un acte de déférence pour M. Gambetta, c'est à nos yeux un très-mauvais présage.

***

Si nous en croyons les propos qui s'échangent autour de nous, il n'est nullement démontré que le cabinet Freycinet n'ait pas, d'ici à quelques semaines, besoin de sauveteurs. On dit, il est vrai, que M. Gambetta renonce pour quelque temps à la campagne de banquets à travers la France. Mais il ne renonce nullement à mener sa campagne au Parlement.

Il n'est pas question de voyage en Amérique. Non-seulement l'ancien président du conseil siége aujourd'hui à son banc de député, mais il est monté à la tribune pour appuyer le projet portant prorogation des traités de commerce et ses amis disent qu'il interviendra dans la discussion de chacun des projets, que ses anciens ministres déposeront au cours de cette session comme simples députés.

D'autre part, l'extrême gauche et la gauche radicale, sans faire une opposition très-bruyante au cabinet annoncé, haussent les épaules à l'énoncé de la nouvelle liste ministérielle et déclare qu'elle comporte « un recul de quatre ans ».

Nous croyons bien que les questions qui ont agité les premiers jours de cette législature : révision, scrutin de liste, congrès, sont ajournées. Mais nous croyons aussi que le cabinet Freycinet n'en dormira pas plus tranquille pour cela. M. Gambetta et ses ennemis d'hier matelassent déjà son lit de chardons et d'épines.

***

M. Roques de Filhol va déposer un projet de loi comportant : 1° l'interdiction du cumul des fonctions rétribuées par l'Etat, le département ou la commune ; 2° l'incompatibilité de ces fonctions avec le mandat législatif.

***

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche :

Saint-Flour. — M. Amagat, radical (invalidé). *Elu.*

Aubusson. — M. Jourdain, 1,199 voix ; M. de Cornudet, 3,896 ; M. Jezierski, 3,370. *Ballottage.*

Provins. — M. Lenient, 4,070 ; M. Prévet, 4,159 ; M. Pénancier, 2,920. *Ballottage.*

Loudéac. — M. Delangle, droite, invalidé, 7,354 ; M. de Janzé, 8,770. *Elu.*

Dinan. — M. l'abbé Dagorne, droite, invalidé, 5,030 ; M. Even, gauche, 5,512. *Elu.*

Fougères. — M. de la Villegonthier, droite, invalidé, 9,100 ; M. Ribau, gauche, 9,115. *Ballottage.*

Rochechouart. — M. Codet, gauche. *Elu.*

***

LE CONGRÈS EUROPÉEN.

Nous croyons savoir que le nouveau ministre des affaires étrangères a été saisi, par la Russie, d'une demande d'avoir à prendre part à la réunion des puissances européennes pour discuter une des plus graves questions internationales : l'extradition des criminels politiques.

Le cabinet précédent avait déjà été pressenti au sujet d'une acceptation ou d'un refus, et M. Gambetta, pour qui la chose était très-embarrassante, avait demandé du temps afin d'étudier d'abord la question et de la faire discuter par son ambassadeur à Saint-Pétersbourg avant la réunion du congrès.

Aujourd'hui, la Russie désire d'autant plus une solution que plusieurs puissances ont d'avance adhéré à sa proposition : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Turquie, quoique avec certaines réserves.

L'Angleterre elle-même, sans se prononcer sur l'ensemble, paraît incliner vers l'affirmative au point de vue du principe et à l'endroit de certains crimes.

Le nouveau gouvernement de la République, indécis ou hostile, va donc avoir cette difficulté de plus à résoudre.

***

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le dernier acte du ministère Gambetta a été de nommer M. Louis Janvier de la Motte percepteur à Paris !

» M. Louis Janvier de la Motte a été bonapartiste jusqu'au jour où il s'est aperçu que cela ne menait à rien. Alors il s'est fait républicain. On n'a pas oublié la campagne de calomnies qu'il mena dans l'arrondissement de Segré contre M. de Terves, aux dernières élections. Il échoua néanmoins.

» Depuis ce moment douloureux, M. Louis Janvier de la Motte ne quittait pas les couloirs de la Chambre, postulant un emploi. M. Allain-Targé, avant de s'en aller, a voulu pourvoir ce nouvel ami.

» C'est fait. Mais vraiment, finir par M. Louis Janvier de la Motte, c'est ce qu'on peut appeler un comble ! »

Plus loin, le même journal dit encore :

« Voilà certainement une des nominations les plus scandaleuses que l'on ait pu voir. Pour *ancien maire* que soit M. Louis Janvier de la Motte, ce ne sont pas ses services dans l'administration des finances qui lui valent d'être nommé d'emblée à une perception de 1re classe, à Paris, où les employés vieillis dans la carrière ne parviennent que difficilement et après de longues années de travail. Son titre, son seul titre à cette scandaleuse faveur (30,000 fr. de revenu), c'est apparemment d'avoir été condamné par le suffrage universel qui l'a écarté aux élections du 21 août.

» Double scandale : le ministre républicain, M. Allain-Targé, se moque aussi du verdict des électeurs ; et le candidat républicain montre bien que son prétendu dévouement aux intérêts du pays n'était qu'une réclame pour ses petits intérêts égoïstes.

» Nos honnêtes populations sont maintenant édifiées sur la moralité des candidatures républicaines, et sur l'austérité du gouvernement républicain. »

AUBER

Beaucoup de Parisiens, et principalement des artistes, se sont rendus, dimanche 29, sur la tombe d'Auber, au cimetière du Père-Lachaise, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

Le monument se trouve dans l'allée principale, à droite, en allant à la chapelle, à côté de la tombe de Ledru-Rollin et en face de celui des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Plusieurs couronnes, avec l'inscription : *A Auber !* ont été déposées sur la tombe. Plusieurs sociétés musicales et chorales se sont également rendues au cimetière.

Le soir, une représentation de gala a eu lieu à l'Opéra. Le grand escalier était orné de fleurs. Sur le palier, on avait placé une statue d'Auber en académicien.

On a chanté la *Muette*. Un grand enthousiasme a salué le duo : *Amour sacré de la patrie* ! que MM. Lassalle et Villaret ont merveilleusement chanté, et qui a été redemandé à l'unanimité.

Avant le cinquième acte, la toile s'est levée sur un ensemble magnifique ; les chœurs et les artistes, ayant au milieu d'eux le buste d'Auber, ont chanté une cantate dont les paroles sont de M. Philippe Gille et ont été adaptées sur différents airs des opéras du maître par M. Léo Delibes.

Mlle Krauss a couronné le buste.

Le 29 janvier rappelle, en effet, la naissance de Daniel-François Auber à Caen, pendant un voyage de sa mère dans cette ville. Sa famille le destinait au commerce, et c'est en dépit d'elle qu'il se livra à son penchant pour la musique.

Son premier essai au théâtre, *le Séjour militaire*, ne fut pas heureux. Mais, avec la *Bergère-Châtelaine*, commence la longue série de ses succès. Hâtons-nous de poursuivre au hasard : voici *Gustave III*, *Actéon*, *Marco-Spada*, *le Timide*, *la Fiancée*, *Lestocq*, *la Neige*, *Fiorella*, *le Lac des Fées*, *le Duc d'Olonne*, où le compositeur obtint des effets d'une harmonie si nouvelle et si gracieuse, et dont un air fameux : *O France, ô ma patrie* ! excite toujours l'admiration. Puis viennent : *le Cheval de Bronze*, qui commence la série des chefs-d'œuvre d'Auber ; *l'Ambassadrice*, *la Part du Diable*, *la Sirène*, *le Maçon*, *Haydée*, écrin de purs diamants, véritable fleur d'harmonie, *l'Enfant prodigue*, *Fra-Diavolo*, c'est-à-dire la verve, le sentiment, la gaîté même, parés d'une profusion de fleurs mélodiques ; *le Domino noir*, où tant de science se dissimule sous la facilité de l'inspiration ; *les Diamants de la Couronne*, cette fantaisie d'une grâce infinie ; que sais-je ? Et le charmant *Rêve d'amour* qui fut, a-t-on dit, le dernier rêve de gloire du musicien.

Mais rien n'a égalé dans ses œuvres la *Muette*, cette harmonie passionnée et grandiose qui suffit à soulever et à pousser tout un peuple à la conquête de l'indépendance.

Loin de ressembler à son maître, le vénéré Chérubini, Auber est surtout la personnification accomplie de la gaieté, de la verve, de la distinction française, le musicien poète, par excellence, de l'esprit français. Sa musique, c'est la Parisienne, vive, gracieuse, séduisante, enjouée, coquette, passionnée à l'occasion, mais avant tout aimable et mutine. Toutes ses partitions, en effet, recèlent de véritables joyaux ; de la moindre, de la plus lointaine, une vogue toujours persistante a conservé quelques délicieux passages.

Soyons fiers d'avoir vécu contemporains d'un si grand homme. Auber, après avoir courageusement supporté les tristesses et les angoisses du premier siége de Paris en 1870, mourut le 7 juin 1871. Du moins est-il mort en Français vraiment digne de ce nom. Sa dernière pensée fut pour déplorer les malheurs de son pays ; car le 8 mai 1871, il disait : « Je prends mal mon temps pour mourir ; c'est l'année dernière qu'il eût fallu partir. J'avais plus de 88 ans. Ma vie avait été très-heureuse, très-facile. J'ai vécu une année de trop. Je n'aurais pas vu tout ce que j'ai vu et tout ce que je vois : l'invasion et la Commune. »

Le corps d'Auber fut déposé dans une chapelle de l'église de la Trinité, et ses obsèques furent célébrées solennellement le 15 juillet, après le rétablissement de l'ordre par les Versaillais.

» Je suis interrompu par l'arrivée d'une nouvelle qui met le comble à mon bonheur.

» M. Jules d'Avranport me fait tenir pour solde définitif de ses dettes envers la marquise sa sœur, Mme Vaurant, ma chère filleule et bienfaitrice, les dernières sommes ci-jointes.

» Il a tout payé, principal, intérêts composés, droits, frais et faux-frais, avec une scrupuleuse rigidité.

» J'avais beau dire, selon vos ordres, que vous vous teniez pour satisfaits ; il m'a fait un devoir de recevoir jusqu'au dernier centime.

» Quant à son nom, il exige toujours que j'en garde le secret jusqu'à sa mort. »

. . . . . .

Un an ou dix-huit mois plus tard, ce secret n'en était plus un. Le vieux gentilhomme était mort à Paris, dans une maison de santé de quatrième ordre, après avoir vécu de privations durant les huit dernières années de sa vie, afin de s'acquitter comme il le fit conformément aux volontés du marquis son père.

Mme Vaurant pleura le frère orgueilleux qui n'avait daigné, de son vivant, lui donner le nom de sa sœur, mais qui, dans une touchante lettre posthume, implorait son pardon pour tous les maux dont elle avait souffert depuis l'âge de onze ans.

« Je sais par maître Baillif, y disait-il, qui vous êtes.

» Je vous honore, j'ose vous aimer, je vous vénère.

» Je n'étais pas digne d'avoir une sœur telle que vous.

» Je ne mérite pas que vous me soigniez dans ma vieillesse et que vous me fermiez les yeux.

» Par fierté d'abord, j'ai voulu vous demeurer étranger.

» Par repentir, depuis que mes dettes sont acquittées.

» Il me reste un fils. Il trouvera intacte la fortune de sa mère ; et du chef de ses parents maternels, il sera, un jour, très-riche. Que son sort ne vous préoccupe donc en rien. Vous ne manquerez pas d'héritiers.

» Les enfants de votre mari sont vos enfants et les indigents sont vos frères.

» Soyez bénie et priez pour moi. »

Quoique, dans le récit qu'elle faisait au comte du Hêtre, la veuve Vaurant eût atténué ou passé sous silence une foule de circonstances caractéristiques, elle crut devoir ajouter :

— C'est en grande partie pour honorer sa mémoire que j'ai désiré que notre entretien d'aujourd'hui fût confidentiel. A Paris, où se rencontrent tous les gentilshommes de province, quelque récit pourrait vous faire reconnaître le nom de ma famille. Je me suis imposé le devoir de continuer à le taire.

— Madame, dit le comte avec un trouble qu'il était permis d'attribuer à son émotion, ce sentiment délicat me touche profondément.

Mais ce trouble était occasionné par la certitude que Jules d'Avranport ne pouvait être qu'un Sardagne, le fils du marquis de Sardagne, l'époux de Louise de Vervaines, le père de Manuel.

(*A suivre.*) G. DE LA LANDELLE.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de janvier, les articles suivants :

La Vengeance de Jeanne ; — Lettre d'un inconnu ; — Dublin ; — les Régions inconnues du globe ; — un Groupe d'amis ; — le Ciel en 1882 ; — le Polyphemus ; — Note sur la linguistique ; — Idées de Kant sur l'éducation ; — Histoire d'un petit montagnard aveugle ; — Antilope amphibie ; — Souvenirs de l'exposition d'électricité ; — le Fermage des autruches en Algérie ; — le Casque de Néron.

Vingt et une gravures : — Dessins de Lavée, Sellier, Bocourt, Scott, Garnier, Freeman, Broux, de Bar, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, *franco*, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 janvier.

La fermeté du début de la séance est entravée par les mauvaises nouvelles de la coulisse où de nombreuses exécutions viennent d'êtres faites.

A l'étranger, il règne un malaise général. Les rentes s'inscrivent : Le 3 0/0 à 82.30 et 81.60 ; l'amortissable, 82.30 et 81.40 ; le 5 0/0, 114.60 et 114.42.

Peu d'animation sur le marché à terme et sur les valeurs de spéculation ; les capitaux se portent surtout sur les valeurs de placement ; parmi les plus recherchées il faut citer les nouvelles obligations émises par le Crédit Foncier à 480.

Le Crédit Lyonnais est très-activement demandé, le comptant est d'autant mieux disposé sur cette bonne valeur que la situation de cette société est des plus satisfaisantes.

On conserve le cours de 1,045 avec fermeté sur les actions de la Société Française Financière. La société met en paiement le 1er février un coupon de 40 francs, acompte sur le dividende de l'exercice 1881-1882.

Signalons l'achat avantageux à faire pour l'épargne des bons de l'Assurance Financière ; ce titre a comme garantie un dépôt de rentes de plus de 250 francs. Pour un versement mensuel de 1 franc, les chances de remboursement à 500 fr. sont nombreux ; on peut donc souscrire aux polices de capitalisation de l'Assurance Financière sans hésitation.

Bonne tenue à 725 sur le Crédit Général Français ; les titres de cette institution sont très-recherchés par les capitaux de placement.

On cote 635 sur la Société Nouvelle, il faut voir de la hausse à bref délai sous l'influence des demandes du marché.

La Banque Romaine se tient à 690; l'attention des capitalistes sérieux qui savent que l'avenir de cette société repose sur des bases solides.

La Banque du Mexique, dont le privilége est considérable, récoltera des bénéfices importants, les actions acquerront promptement des prix élevés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le colonel Danloux, commandant en second l'École de cavalerie, est nommé commandant en premier.

Cette nomination sera favorablement accueillie dans toute notre ville.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Lundi 30 janvier, le Conseil général de Maine-et-Loire, convoqué par décret présidentiel du 17 janvier, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. le comte Durfort de Civrac, à l'effet de délibérer sur les diverses questions qui devaient lui être soumises, notamment celle de la reconstruction du pont de l'Aubinière, sur la Mayenne, incendié dans la nuit du 18 au 19 octobre dernier.

Nos quatre députés conservateurs, MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland et le vicomte de Terves s'étaient rendus à la convocation. Quant aux députés républicains, MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis), ils ont brillé par leur absence; sans doute ont-ils jugé que les intérêts qu'ils étaient, comme leurs collègues, appelés à débattre étaient d'importance minime.

Quoi qu'il en soit, la discussion a eu lieu sans leur concours.

Le Conseil a adopté successivement les diverses propositions concernant la reconstruction du pont de l'Aubinière, ainsi que celles relatives à autorisation d'affecter 200 francs chaque année pour indemniser la compagnie des Tramways des frais d'entretien de certaines parties de la route départementale dans la traverse de Saumur.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Exercices de l'Adoration perpétuelle, mercredi 1er février.— Ce soir, à 8 heures, sermon; adoration nocturne.

Jeudi 2 février, fête de la Purification de la Sainte Vierge.

Messes à 4 heures, 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures; grand'messe à 10 heures; vêpres à 3 heures.

Le soir, à 8 heures, clôture des exercices; sermon et bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement.

Saint-Clément. — Le 27 janvier, on a trouvé dans la Loire, à trois mètres environ de la rive droite, au lieu dit le Pas-du-Pin, commune de Saint-Clément-des-Levées, le cadavre d'un individu inconnu.

M. le maire de cette commune, prévenu par la gendarmerie, se transporta sur les lieux en compagnie de M. Vidal, docteur-médecin aux Rosiers.

Là, en présence d'un grand nombre de personnes, M. le docteur Vidal procéda à l'examen du cadavre: il déclara qu'il y avait environ huit jours qu'il séjournait sous l'eau.

D'après les on-dit, cet homme serait de Saumur, où il aurait habité quai de Limoges. Ses effets ont été déposés à la mairie de Saint-Clément. (*Patriote.*)

Neuillé. — Mercredi dernier, M. Dupont, meunier, habitant la commune de Neuillé, conduisait une charrette sur laquelle il était monté et se tenait debout, et suivait un chemin de la commune de Vernantes, quand tout à coup, par suite d'un cahot, il fut jeté à terre et tomba si malheureusement que la roue lui passa sur le corps.

Dupont a été immédiatement transporté à son domicile; son état serait, dit-on, fort grave. (*Id.*)

Blou. — Le sieur Ruault, cultivateur au Barbotin, commune de Blou, partit de chez lui le 26 janvier au matin pour aller au marché de Longué.

Le soir, quand il revint à son domicile, il ne trouva plus sa femme.

Pensant qu'elle était sortie, il se mit à parcourir les environs en l'appelant.

Il revenait chez lui, sans avoir pu la retrouver, quand, en passant à côté du lavoir, il aperçut le cadavre de la malheureuse, qui surnageait sur l'eau.

Il la retira immédiatement du lavoir, et s'empressa de lui prodiguer les soins de toutes sortes, mais tout fut inutile, il ne put la rappeler à la vie.

On suppose que la femme Ruault, en lavant sur le bord du lavoir, aura perdu l'équilibre et sera tombée dans l'eau.

Le malheureux Ruault est désolé. (*Id.*)

Saint-Germain-sur-Vienne. — Un jeune domestique, nommé Poinvilliers, demeurant commune de Saint-Germain-sur-Vienne, qui touche celle de Montsoreau, avait pris part au tirage au sort qui vient d'avoir lieu à Chinon. Comme il est d'usage, on avait bu avec les camarades, et il y a tout lieu de croire que l'on avait un peu trop bu, sans cependant aller jusqu'à l'ivresse.

Le soir, Poinvilliers quitta ses compagnons de plaisir et se dirigea vers la demeure du sieur Tarondeau, qui l'employait comme domestique. Pour se rendre à la maison, il devait suivre un chemin qui longe un rocher d'une hauteur de 15 à 20 mètres.

La nuit était profonde et l'on pouvait, sans s'en apercevoir, s'éloigner de la route. D'autre part, le jeune homme était très-fatigué. Peut-être était-il dominé par une forte envie de dormir, car il était alors minuit ou une heure. Toujours est-il qu'il perdit son chemin dans les ténèbres et s'en alla vers le rocher, du haut duquel il tomba.

Le lendemain matin, on le trouva mort au pied du roc. Dans sa chute, il s'était fendu le crâne. De plus, le visage était tellement écrasé, que l'on avait beaucoup de peine à reconnaître les traits. Les os des mâchoires avaient été réduits en bouillie.

L'inhumation de ce malheureux jeune homme a eu lieu dimanche.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

M. Alexandre Guilmant, le célèbre organiste de la Trinité et de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris, viendra, dimanche prochain (5 février), diriger, au concert de l'Association artistique, d'importants fragments de son *Ariane*, exécutés par Mme Risarelli, cantatrice du théâtre de la Scala de Milan et du Trocadéro de Paris, et par M. Gustave Pellin, ténor du théâtre de Nantes et des Concerts Pasdeloup et Colonne, qui a laissé à Angers et à Saumur de si bons souvenirs.

Outre l'*Ariane* de M. Guilmant, Mme Rissarelli chantera l'air des *Noces de Figaro* et M. Pellin la romance de *Mignon*.

ANGERS.

On nous a conté, ces jours derniers, la singulière histoire que voici, — nous en garantissant l'authenticité, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Un beau samedi, jour de marché, une brave femme des environs de la ville reconnaît à l'étalage d'une revendeuse six belles poules non encore plumées, qu'un voleur audacieux avait, les jours précédents, fait disparaître de son poulailler. — *Six*, ce n'était pas son compte, puisque le voleur lui en avait volé *neuf*; mais c'était toujours cela de retrouvé.

La brave femme n'hésite pas à faire sa déclaration à la police, et revient, en compagnie d'un agent, déclarer à la revendeuse qu'elle reconnaît ses pauvres poules. — O bonheur! *les trois absentes* arrivaient presque au même instant, apportées par certaine petite dame qui les offrait à la revendeuse, sans doute pour compléter son lot.— C'était complet.

Vous jugez de la scène qui suivit. La vendeuse des neuf poulets volés ne pouvant justifier de la provenance de sa marchandise, la voilà arrêtée, ou plutôt priée de suivre l'agent chez le commissaire de police.

Mais, c'est ici que l'aventure devient vraiment extraordinaire et tourne mal pour la police! — Heureuse police, cependant, car elle n'avait pas eu besoin, cette fois, de chercher le voleur pour l'avoir sous la main; la victime du vol avait fait son office. — Patatras! voilà que dans le bureau même du commissaire la marchande de poules volées, comprenant sans doute que son affaire prenait mauvaise tournure, demande tout à coup et obtient la permission de se retirer un instant à l'écart... dans un *buen retiro*.

Elle n'a laissé ni son nom, ni son adresse, et depuis on ne l'a pas revue, naturellement.

Heureux voleurs!

Infortunée police!

LA FLÈCHE.

On écrit de La Flèche à la *Sarthe*:

« Ces jours derniers, M. Lefizelier, président du tribunal civil, se promenait sur la route d'Angers, lorsqu'il aperçut à demi-caché derrière un arbre un tout jeune homme qui semblait épuisé de fatigue et de froid.

» M. Lefizelier fit immédiatement arrêter sa voiture, et, s'approchant du malheureux, il l'interrogea.

» Le jeune homme répondit qu'il venait à La Flèche pour chercher de l'ouvrage, mais comme il était sans ressource et sans domicile, il craignait de tomber entre les mains des gens de justice et il attendait la nuit pour s'aventurer plus loin.

» Le pauvre diable se trouvait bel et bien dans toutes les conditions voulues pour être arrêté comme vagabond. Heureusement les magistrats, qui ont mission de punir ceux qu'on amène devant eux, ne sont pas chargés de constater les délits, surtout les délits de cette nature, au milieu de grandes routes.

» M. Lefizelier fit monter son interlocuteur dans sa voiture et il l'amena à La Flèche, où il lui fit donner les soins et les secours nécessaires.

» M. Lefizelier est d'ailleurs coutumier de pareils faits. On sait ici qu'il lui arrive souvent de placer, à l'expiration de leur peine, des gens qu'il a condamnés et de leur prodiguer ensuite les avis et les bons conseils pour leur éviter de nouveaux démêlés avec la justice.

» On en pourrait citer, à La Flèche même, qui lui doivent leur retour au bien et leur réhabilitation. »

TOURS.

L'*Indépendant* dit que le caissier de M. Narthoff, banquier à Tours, place d'Aumont, a promptement quitté cette ville, avant-hier matin, en emportant à son patron la somme de 2,600 francs.

Le nom de ce caissier en fuite est Malavaud, Edouard, âgé de 27 ans.

UN HOMME ENSEVELI DANS UN PUITS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Notre correspondant de Chinon nous adresse les renseignements suivants sur un déplorable événement qui vient de se passer dans la commune de Saint-Benoist-du-Lac-Mort.

» Depuis quelques jours, un puisatier, nommé Bonhommet, était occupé à réparer un puits. Il s'agissait de refaire une partie de la maçonnerie dans la partie inférieure de ce puits, dont la profondeur est de trente mètres environ.

» Samedi dernier, Bonhommet avait repris son travail. Il était descendu dans le puits et posait des pierres aux parois, à une distance d'une dizaine de mètres de l'orifice.

» Son domestique, le sieur Louis, était resté en haut et lui descendait, au moyen d'un seau, attaché à une corde, les matériaux nécessaires à la construction.

» Louis venait de descendre un seau plein de mortier, lorsque, tout à coup, il entendit un grand bruit partant du fond du puits. Il se pencha et appela Bonhommet à diverses reprises; mais on ne répondit pas à son appel.

» En examinant l'intérieur du puits, il reconnut qu'une grande quantité de sable et une partie du mur s'étaient éboulées, et que le malheureux Bonhommet était enseveli sous une masse de décombres.

» Il s'empressa d'appeler du secours. Un grand nombre d'habitants du voisinage accoururent; mais personne ne voulut descendre dans le puits, dans la crainte que l'éboulement ne se continuât.

» On essaya de retirer la corde avec laquelle Louis avait descendu du mortier, et à laquelle Bonhommet aurait pu se cramponner; mais ce fut inutilement. Ceci démontrait que la couche de décombres qui recouvrait la victime était considérable.

» Les autorités, aussitôt prévenues, se sont rendues sur les lieux et ont organisé le sauvetage. Mais, malheureusement, il y a tout lieu de craindre que Bonhommet n'ait succombé, étouffé par le sable et les pierres qui pèsent sur lui.

» Nous attendons de nouveaux détails. »

Une nouvelle lettre de notre correspondant de Chinon, en date du 30 janvier, nous apprend que les travaux de déblaiement avaient été poussés très-activement, sous la direction de M. Orsel, ingénieur en chef des mines.

Pour arriver jusqu'à l'endroit où le malheureux Bonhommet est enseveli, on était obligé de prendre les plus minutieuses précautions, le terrain étant extrêmement mouvant. D'autre part, on ne pouvait avancer qu'avec une certaine lenteur, les terres à enlever ne pouvant être tirées que par un seul homme.

On a peu d'espoir de retrouver vivant le malheureux puisatier. Tout porte à croire que l'éboulement, composé presque entièrement de sable, n'aura laissé autour de la victime aucun vide pouvant lui permettre de respirer.

L'ASSASSINAT DE SONZAY.

D'après les dernières nouvelles que nous recevons de Sonzay, l'état de Laurent Moriceau serait des plus graves. Il y a tout lieu de craindre qu'il ne succombe.

Faits divers.

LE GROS LOT DE 500,000 FRANCS.

On ne connaît pas encore le bienheureux possesseur du gros lot de la Loterie algérienne, mais le nombre des personnes prétendant l'avoir gagné augmente tous les jours.

Récapitulons un peu s'il vous plaît:

Nous avons d'abord les dix employés de la *Ménagère marseillaise*;

Puis M. Sendrait, conducteur de la machine de l'imprimerie des billets de la Banque de France;

Un sportsman, qui revient de Nice et qui affirme que le billet gagnant est entre les mains de deux ouvriers;

Une dépêche du Mans signale un garçon de café.

M. Antonin Mullenstarm, aubergiste en Alsace, se déclare également possesseur du bienheureux billet;

M. Béranger écrit à un journal que le gros lot est entre les mains d'un petit rentier, demeurant rue de Lille, 33;

Enfin, le sieur Henri Laplace, tambour de ville à Neuilly, demeurant rue de Sablonville, 17, écrit, lui aussi, aux journaux, pour affirmer qu'il a le billet gagnant chez lui.

Pourvu qu'il n'en soit pas de ce gros lot comme de celui de la Loterie nationale de 1878!

***

Les Chartreux viennent de devenir propriétaires de l'île d'Herm, située en face et à trois milles de l'île de Guernesey. Le contrat de vente a été signé samedi dernier devant la cour royale de Guernesey par deux prêtres, mandataires de l'ordre des Chartreux, moyennant la somme de liv. st. 6,500, soit 162,500 francs.

Au mois de mars dernier, cette île avait été louée par le propriétaire, M. Considine, à des religieux de l'ordre des Trappistes, mais ces derniers ont quitté, après un séjour de quelques mois, n'ayant pas trouvé le climat favorable à la culture qu'ils se proposaient d'y faire.

On espère que cette vente ne mettra pas fin aux agréables excursions qu'y faisait trois fois par semaine, durant l'été, un petit vapeur de Guernesey, excursions qui permettaient aux nombreux touristes d'admirer de beaux points de vue et de visiter les deux bancs de coquillages, parmi lesquels il s'en trouve de remarquables.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'Administration de la Société anonyme « **AGENCE HAVAS** » prévient Messieurs les Actionnaires qu'un acompte de 15 francs sur le dividende de l'exercice 1881 sera payé à partir de 10 février prochain, contre le coupon n° 5, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales.

Recommander en cette saison de *rhumes, grippes* et *bronchites*, le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (*Se méfier des contrefaçons.*)

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 25 —		11 h. 12 matin.
11 15 —	7 39 soir.	
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —		9 10 soir.
7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 »	» »	1 10
3 % amortissable	81 80	» »	1 40
3 % amortissable nouveau	84 50	» »	» »
4 1/2 %	113 50	» 50	» »
5 %	114 50	» »	» 30
Obligations du Trésor	504 »	» »	» »
Obligations du Trésor nouvelles	500 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236 »	1 »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	405 »	2 50	» »
— 1865, 4 %	520 »	5 »	» »
— 1869, 3 %	400 »	5 »	» »
— 1871, 3 %	389 »	4 »	» »
— 1875, 4 %	510 »	» »	» »
— 1876, 4 %	508 »	» »	2 »
Banque de France	5275 »	» »	175 »

Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Comptoir d'escompte	1020 »	» »	» »
Crédit de France	850 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520 »	» »	90 »
Obligations foncières 1877	345 »	» »	2 »
Obligations communales 1879	430 »	2 50	» »
Obligat. foncières 1879 3 %	435 »	5 50	» »
Soc. de Crédit ind. et comm.	720 »	» »	» »
Crédit mobilier	620 »	» »	5 »
Est	745 »	» »	20 »
Paris-Lyon-Méditerranée	1640 »	» »	50 »
Midi	1245 »	» »	15 »
Nord	2040 »	» »	60 »
Orléans	1315 »	» »	45 »
Ouest	810 »	» »	10 »
Compagnie parisienne du Gaz	1525 »	» »	25 »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
C. gén. Transatlantique	535 »	10 »	» »
Canal de Suez	1950 »	» »	90 »
Société autrichienne	630 »	15 »	» »
OBLIGATIONS.			
Est	373 »	» »	» »
Midi	375 »	» »	» »
Nord	385 »	» »	» »
Orléans	373 »	» »	» »
Ouest	373 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	374 »	» »	» »
Paris (Grande-Ceinture)	375 »	» »	» »
Paris-Bourbonnais	374 »	» »	» »
Canal de Suez	550 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 43 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une **MAISON**, avec servitudes, cour, jardin, pièces de terre attenant à la maison, située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées;

Et 66 ares de terre, à Launay, commune de Villebernier.

S'adresser audit Me MÉHOUAS.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Appartenant à M. Pierre-Léger.

1ent Une maison d'habitation, écurie, servitudes et dépendances, et 1 hectare 30 ares 26 centiares de terre en ouche, rangées de vigne et arbres à fruits; le tout dans un tenant, situé au canton de l'Aireau.

2ent 23 ares 58 centiares de terre, à Grange-Niot.

3ent 49 ares 98 centiares de terre, aux Sécrétains.

4ent 42 ares 58 centiares de pré, aux Boires-Choux.

5ent 15 ares 66 centiares de pré, aux Petits-Fautrages.

S'adresser, pour traiter, à M. LÉGER-FLEURY, à l'Aireau, ou à Me MÉHOUAS, notaire. (69)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° **Un fonds de commerce de boulangerie**, situé à Saumur, Montée-du-Fort, numéro 7, ensemble le matériel et l'achalandage y attachés;

2° **La maison** dans laquelle edit fonds de commerce est exploité;

3° **Une petite propriété**, située au Petit-Puy, commune de Saumur;

4° Et **55 ares de vigne** en deux morceaux, situés au Champ-du-Four et à l'Ebeaupin, même commune.

Le tout appartenant à Mme veuve Viau-Terrien et à ses enfants.

S'adresser à Me MÉMOUAS, notaire.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CINQUANTE-SEPT PARCELLES DE TERRE ET VIGNE

Situées dans les communes de Chacé, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Souzay et Varrains.

S'adresser à M. DÉZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, ou audit Me MÉHOUAS. (8)

Etudes de Me DENIEAU, notaire à Allonnes,

Et de Me COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thoureil (Maine-et-Loire),

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE;

La Ferme de Gâtebourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS;

Le tout contenant environ **144 hectares** en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire; de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitré (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);

2° A Me DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;

3° Et à Me COURTOIS, notaire. (73)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.

S'adresser à Mme veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

Etude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété

DES

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin.

Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit Me DENIEAU, notaire. (74)

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 16 ans, sachant parfaitement écrire. Banque Nationale, 12, rue Beaurepaire. (50)

Me LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, **demande un petit clerc, sachant bien écrire.**

ON OFFRE quelques actions, *Raffineries Etienne et Cézart*, de Nantes, au porteur, au prix de **510** fr., sans frais de courtage ni commission, cotées **600** fr. au journal le *Conseiller*.

S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEIL **demande un employé** pour la mercerie.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

MILLE ET UNE NUITS

GARNIER FRÈRES, Editeurs, annoncent une nouvelle souscription de leur belle édition des **MILLE** et **UNE NUITS**, ces merveilleux contes arabes qui, après avoir charmé plusieurs générations, sont restés les récits fantastiques les plus attrayants et les plus recherchés. Cette édition forme un magnifique volume de 120 pages grand in-8°, et contient environ huit cents gravures dans le texte et hors texte.

La nouvelle souscription comprendra 52 livraisons à 25 centimes. Les premières sont en vente chez tous les libraires. (78)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 50.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SEPT VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Marie Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

Le Cadavre de l'Oseraie,

Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — *On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.*

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.